

OGEC : Contributions des familles Année scolaire 2019-2020

1. À quoi servent-elles ?

- 1- Couvrir les dépenses liées à l'entretien, la rénovation, la construction ou le remboursement des Bâtiments, aux cotisations dues à la DEC et l'UDOGEC de Vendée
- 2- Couvrir les dépenses liées aux assurances des élèves
- 3- Couvrir les dépenses liées aux sorties scolaires et aux activités pédagogiques exceptionnelles
- 4- Couvrir les dépenses liées à la pastorale

2. Montant des Contributions des Familles

Le Conseil d'Administration de l'OGEC réuni le 12/06/2019 a fixé le montant des Contributions des Familles pour l'année scolaire 2019-2020.

Pour l'année par enfant : NOUVEAUTE !

	TPS 01/20	TPS 09/19	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
Cotisation De base	203 €	325 €	325 €	325 €	325 €	325 €	333 €	336 €	336 €	336 €	336 €
Cotisation Solidaire	233 €	350 €	350 €	350 €	350 €	350 €	358 €	361 €	361 €	361 €	361 €
Cotisation Libre	+ de 250 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €	+ de 375 €

Nous vous proposons plusieurs niveaux de contributions : la cotisation de base, la cotisation solidaire, la cotisation libre ([voir au dos de la feuille](#)) et le don.

L'excédent par rapport à la cotisation de base permettra de financer les investissements suivants : jeux de cour, trottinettes, vélos, matériel informatique ... Ceci afin de garantir un cadre optimal à l'éducation et aux apprentissages de nos enfants.

À cela s'ajoutera les packs fournitures avec un prélèvement effectué en Septembre 2019.

Au-delà de 2 enfants scolarisés dans l'école, une réduction de 50% est appliquée par enfant supplémentaire.

Le mode de paiement des Contributions des Familles est le prélèvement automatique. [Les prélèvements s'effectueront sur 11 mois de Septembre à Juillet inclus.](#)

Si vous avez déjà utilisé le prélèvement automatique l'an dernier, celui-ci est automatiquement reconduit (pas de formalité à accomplir).

Dans le cas contraire, utilisez l'imprimé « Mandat de prélèvement SEPA ». Complétez et signez le document puis retournez cet imprimé à l'école, impérativement **accompagné d'un RIB/IBAN de votre banque.**

En cas de changement de domiciliation bancaire en cours d'année, veuillez appliquer la procédure ci-dessus et retourner l'imprimé accompagné du RIB/IBAN avant le 20 du mois précédant votre changement de banque.

3. Dons à l'école

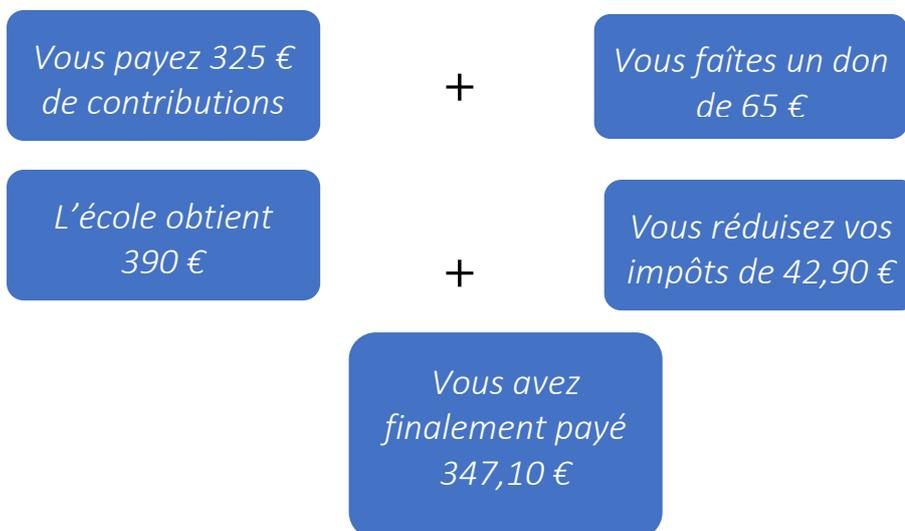
Pour les entreprises ou les personnes qui le souhaitent, il est possible de faire un don à l'école, avec possibilité de défiscalisation ou de diminution d'impôts. N'hésitez pas à en parler autour de vous (travail, amis, grands-parents, anciens élèves de l'école ...). Il suffit d'utiliser le document « Bulletin de soutien ».

Exemple :

Je verse directement à l'école les contributions :



Je verse la cotisation de base à l'école et je complète avec un don (« Bulletin de soutien ») :



Choix de la famille :

NOM des enfants	Prénom des enfants	Classe (TPS, CE1, CM2, ULIS ...)

Nous choisissons :

- La cotisation de base
- La cotisation solidaire
- La cotisation libre : €, €, € (Indiquer le montant par enfant à partir de 375 € ou 250 € pour les enfants qui entrent en janvier 2020)
- La cotisation de base + Un don de€ (Utiliser le « Bulletin de Soutien »)

Date :/...../.....

Signature :